

Québec français



Dictionnaire des canadianismes de Gaston Dulong

Jean-Pierre Jouselin

Number 82, Summer 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44890ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jouselin, J.-P. (1991). Dictionnaire des canadianismes de Gaston Dulong. *Québec français*, (82), 77–79.

ANALYSE DE MATÉRIEL

Jean-Pierre JOUSSELIN

Dictionnaire des canadianismes

de Gaston Dulong

Le *Dictionnaire des canadianismes* de Gaston Dulong, publié chez Larousse, est un ouvrage fort attrayant. La couverture est d'une belle sobriété et le texte, présenté en deux colonnes bien aérées, se lit aisément. C'est le fruit de plus de trois décennies d'un patient travail de recherche qui porte sur le français utilisé au Québec mais aussi en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. La présence de nombreux acadianismes, à côté des québécoisismes, justifie le titre de l'ouvrage.

Une nomenclature impressionnante

La nomenclature est impressionnante : plus de 8000 mots et expressions ! Parmi les ouvrages disponibles sur le marché, seul le *Glossaire du parler français au Canada* en présente plus.

Tous les domaines ont été inventoriés. La langue rurale est bien représentée avec des mots liés aux activités de la pêche, *assison* (siège d'une embarcation), *abouetter* (appâter), ou de l'agriculture. On y trouve *arrache-patate*, *arrachis* (arbre déraciné par le vent), *alène* (anneau de fil de fer qu'on passe dans le groin d'un cochon), *alevette* (godet attaché à une courroie sans fin et qui sert à transporter des grains ou de l'eau à un niveau supérieur) et *aneillère* (qui n'a pas mis bas dans l'année en parlant d'une vache).

Certains de ces mots ne sont guère usités, les objets ou les pratiques qu'ils désignaient ayant presque disparu. Le long de nos routes il n'y a plus de *bancs*, des plates-formes sur lesquelles on disposait des bidons de lait que les coopératives laitières venaient cucillir. Dans les granges, on ne bat plus les céréales au fléau, sur une aire appelée *batterie*. Et de nos jours, combien de personnes peuvent nommer et identifier

l'*acculoire*, la pièce du harnais qui descend derrière les cuisses du cheval et sur laquelle il s'appuie pour faire reculer le véhicule ? Seules se maintiennent dans l'usage courant des expressions telles *ruer dans le bacul* ; mais le sens exact de *bacul*, une barre transversale aux extrémités de laquelle on fixe les traits des chevaux, a de grandes chances d'être ignoré de la plupart des locuteurs.

Le dictionnaire présente aussi le vocabulaire de la faune et de la flore qui nous entourent : *achigan*, *alose* d'Amérique, *atoca*, *blanchon*, *bleuet*. Il recense abondamment celui qui désigne les communautés autochtones et leurs réalités : *algonquin*, *attikamek*, *amautt* (manteau traditionnel féminin des Inuit), *nagane* (porte-bébé des Amérindiennes). Il n'oublie pas celui des croyances et des superstitions : *bonhomme* Sept Heures, *chasse-galerie*, *eau de Pâques*. Il fait place au vocabulaire des institutions administratives, politiques et scolaires, friandes de sigles : *assemblée* de cuisine, *assermentation*,

béret-blanc, *cégep*, *CLSC*, *FLQ*, *gendarmerie* royale², *PLQ*, *PQ*, *UPA2*, *ZEC*.

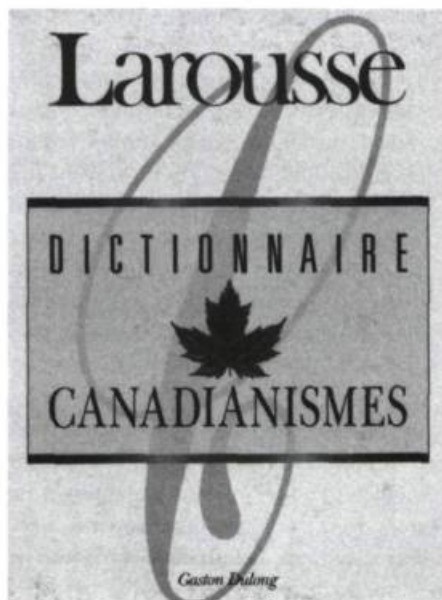
On trouve enfin un ensemble de mots qui sont ceux de la vie quotidienne moderne et qui touchent aussi bien les loisirs «sportifs», *balle-molle*, *Glorieux*, *rondelle*, *pitonner* (changer de canal), que l'alimentation, *beigne*, *guedille*, *poutine*, le transport, *faire du pouce*, la façon de vivre en couple, *accoté* ou la réaction face aux ennuis, *être achalé*, *capoter*, *avoir son voyage*. La liste n'est pas limitative et, pour être bref, on peut dire que le relevé fait une part aussi belle à la vie urbaine contemporaine qu'à la vie rurale traditionnelle.

Mais le choix des canadianismes manque de rigueur

Le lecteur peut avoir l'impression de tenir là un outil précieux qui compléterait un dictionnaire d'usage courant comme le *Petit Larousse*. Mais à y regarder de plus près, cela ne semble pas devoir être le cas ; le choix des mots fait problème et les indications concernant leurs conditions d'emploi, c'est-à-dire les marques d'usage sont souvent absentes.

On est surpris de découvrir la présence de mots et d'expressions attestés dans les dictionnaires généraux du français depuis fort longtemps. Que font là *allumer* la radio, *assaillir* quelqu'un, *être par acclamation*, *menteur comme un arracheur de dents*, *bardeau* (planchette pour couvrir un toit ou une façade), *écbine* (dos de l'homme), *berminette* (outil de charpentier), *salope* (forme féminine de salaud)³ ?

Il aurait été bon de préciser ce que l'on entend par canadianisme. Cela ne va pas de soi ; il est difficile, voire impossible de déterminer a priori ce qui est spécifiquement canadien (ou québécois). Habituellement,



on retient les mots ou les emplois de mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires du français général. Mais on s'entoure de beaucoup de précautions, à commencer par fouiller dans tous les dictionnaires disponibles. En effet, ces derniers sont lacunaires et les lacunes ne sont pas les mêmes d'un dictionnaire à l'autre.

Les mots de création récente sont plus délicats de traitement. Ce sont ceux que l'on utilise depuis moins d'un cinquantaine d'années. C'est le cas pour *animalerie* (magasin où l'on vend les animaux de compagnie), *allophone*, *amérindien*, *étatsunien*, *punk* et *zapper*. Il faut quelque temps pour les répertorier et ils restent absents des dictionnaires assez longtemps. En 1976 *allophone* et *punk* n'étaient pas dans le *Petit Larousse illustré* et la première mention de *animalerie*, *étatsunien*, *zapper* dans cet ouvrage date de 1989⁴. Cela n'en fait pas pour autant des canadianismes ; ils pouvaient être utilisés ailleurs en même temps ou avant qu'on ne les utilise ici. Et si l'on en revendique la paternité, il faudrait dire pourquoi, ce qui nous ramène à la nécessité d'une définition du canadianisme.

Et les marques d'usage sont souvent absentes

Quant aux marques d'usage, elles sont loin de jouer leur rôle. La solution retenue pour indiquer le bon usage, mis à part le fait de signaler les vulgarités et les quelques expressions argotiques ou péjoratives, consiste à marquer d'un symbole les anglicismes dont on veut proscrire l'usage et d'un symbole différent les mots d'origine dialectale ou française dont on déconseille l'emploi. Cela ne va pas sans inconvénients.

Ce qui saute aux yeux, c'est le rejet massif et catégorique de l'anglicisme. Cela est conforme à l'idée de la norme que se font

les Québécois. Mais là aussi, les critères qui président à l'acceptation de certains anglicismes ne sont pas explicités. Et l'on ne voit pas très bien pourquoi *être en amour*⁵ (indiqué comme venant de l'anglais «to be in love») est accepté alors que *tomber en amour* (de l'anglais «to fall in love») est condamné. De même pourquoi avoir banni *aréna*, *blanc de mémoire* et *tour du chapeau* si l'on accepte *arcade*, *fun* et *enfilouaper* (donné comme venant de «in fur wrap») ?

Le cas de *duplex* et de sa série est encore plus curieux. *Duplex* est rejeté comme anglicisme, mais *triplex* et *quadriplex* ne le sont pas. On a l'impression que les condamnations sont infligées de façon assez fantaisiste.

En ce qui concerne les mots d'origine dialectale, *achaler*, *catin* (poupée) et française, *appartement* (pièce d'habitation), *baudet* (lit de sangles pliant), *blonde* (jeune fille que l'on courtise), *bombe* (bouilloire), *jaser*, le dictionnaire les accepte avec largesse, ce qui correspond bien à l'idée d'une norme qui affirme à la fois la validité de l'héritage français et le droit à la différence.

Cependant certains mots sont déconseillés parce que fautifs. Mais on ne dit pas en quoi ils le sont. C'est ainsi que l'on rejette hors de la norme *aiguise-crayon* mais que l'on maintient *affile-crayon*, que l'on refuse *accointer* (appâter le poisson). Et dans la série étymologique *canir* (moisir), *cani*, *canissure*, on conseille de ne pas utiliser le substantif mais on accepte le verbe et l'adjectif !

Cette façon de faire qui consiste à proscrire des mots et à déconseiller l'emploi de certains autres, sans en donner les raisons, ne permet pas à l'usager de faire des choix éclairés, ce que devrait favoriser, dans la mesure du possible, un dictionnaire des

canadianismes. Il est bien évident que l'on ne peut condamner tous les anglicismes et accepter tous les mots d'origine française. Un système de marques d'usage qui préciseraient les conditions dans lesquelles le mot s'utilise serait le bienvenu. L'emploi du mot est-il courant et conforme au bon usage ? Il n'y aurait pas de marque. S'agit-il au contraire d'un emploi propre au registre soutenu, ou familier⁶ ou très familier ? En ce cas il faudrait l'indiquer tout comme il faudrait indiquer s'il est rare ou vieillir. Les gens cultivés le récusent-ils ? Il pourrait être marqué, faute de mieux, populaire. Et si deux mots appartenant au même registre sont en concurrence, il faudrait signaler le plus usuel.

L'attention portée sur ce qui est rejeté ou déconseillé fait qu'il n'y a plus rien à dire pour les autres mots. Pourtant il serait bon de signaler qu'*achaler*, *bebite*, *avoir mal au bloc*, *catin*, *cogner des clous*, *grafigner* appartiennent au registre familier, que *baudet* (lit de sangles) a plus que vieilli, qu'*appartement* est sûrement moins usuel que pièce et que *catin* a reculé devant poupée.

Des régionalismes trop bien signalés ?

L'ouvrage comporte en outre des bizarreries et des imprécisions. La première bizarrerie concerne les nombreuses entrées qui correspondent à des prononciations différentes de mots par ailleurs français : *ampouille* (ampoule), *apse* (asthme), *apçon* (hameçon), *arêche* (arête), *armanach* (almanach) *balier* (balayer). La présence de ces mots est d'autant plus étonnante que, dans la présentation du dictionnaire, on affirme les avoir écartés.

La seconde concerne les régionalismes qui sont signalés à l'aide de trois systèmes différents. Dans le premier, *blé d'Inde*, employé partout au Québec, est suivi du symbole +++, *baise-la-plastre* (avare), em-

ployé presque partout, du symbole ++ et *boucané* (brumeux), employé ici et là, de +.

Dans le deuxième système, on désigne nommément la région. L'emploi de *abord* (époque où les érables coulent le plus) est typique de celle de «Lanaudière», celui de *annexe* (poêle d'appoint fonctionnant au mazout) de la «région de Québec»⁷, et celui de *barbouillat* (tâche d'encre) de «Charsalac»⁸.

Le troisième utilise une ligne définie par deux points sur la carte⁹ du Québec et situe le mot soit à l'est, soit à l'ouest de cette ligne. Les points correspondent à des agglomérations. *Canard* (bouilloire) est suivi de l'indication (0 25-117). Cela signifie qu'il est en usage à l'ouest d'une ligne allant de Saint-Augustin (Portneuf) à Saint-Nicolas (Lévis) tandis que *bombe* (E 38-34) est usité à l'est de la ligne allant de Lavaltrie (Berthier) à Verchères.

Malgré ce triple système, de nombreux mots n'offrent aucune indication concernant leur aire d'emploi. Faut-il considérer qu'ils sont utilisés partout au Québec, comme *apitchoumer* (éternuer), *attlisonner* (tisonner) ou *babouche* (sandale de plage en caoutchouc) ?

Un manque de rigueur dans l'utilisation des symboles et dans la définition des mots

Les imprécisions sont dues à l'absence de notation phonétique et au manque de rigueur dans le classement grammatical des mots et la rédaction des définitions. La prononciation n'est pas notée au moyen d'un alphabet phonétique. Pourtant, cela aurait simplifié la tâche du lecteur. Ainsi à *bacon*. L'adresse est la suivante : *bacon*, *békeune* n.m. À la ligne suivante, on trouve la définition de «avoir du bacon». Nulle part

il n'est fait mention d'un quelconque rejet du mot ou de l'expression. Mais si l'on se rend à *békeune*, on trouve mention de l'origine du mot (angl. bacon) suivi du symbole «à proscrire». Et l'on renvoie le lecteur à *bacon* ! Comment peut-on savoir ce qui est condamné ? Le mot lui-même parce que ce serait un anglicisme ? La graphie ou la prononciation ?

La situation est à peu près semblable à *bébite*. À l'adresse on trouve *bébite*, *bebite*, *bibite* n.f ; suivent les différents sens du mot avec les définitions. Il n'y a aucun emploi déconseillé. Mais à *bibite*, on trouve le symbole «à déconseiller» et on est renvoyé à *bébite*. Le moins que l'on puisse dire est que le lecteur a des problèmes d'interprétation !

Quant au classement grammatical, il est parfois fantaisiste. Il est étrange de trouver l'expression «prendre pour acquis» traitée à l'adresse *acquis* nom masculin. Ne serait-ce pas plutôt un adjectif ?

De même pourquoi ne pas traiter «chu» (je suis) à l'ordre alphabétique mais à su ? Cela donne cette entrée surprenante : *su*, *chu* prép. ou forme verbale. Et l'on dispose en 1 de la préposition et en 2 de la forme verbale. À noter, en 2, l'exemple savoureux : «Chu-t-en dernière année à l'université et je ne sais pas encore conjugué le verbe être.»

Le même à peu près règne dans les définitions. Quelle image du *baby-doll* peut-on avoir à partir de la phrase : «Vêtement de nuit féminin particulièrement affriolant.» ? Quelques précisions concernant la forme de ce vêtement et sa longueur seraient les bienvenues. Ce qui est affriolant pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre. Et les remarques moralisantes ne devraient pas être de mise. Définir le *punk* comme un «jeune qui rejette les valeurs de la société et qui manifeste son rejet [...] en se [...] coif-

fant d'une façon inimaginable » est un peu court. C'est faire bon marché de l'apport du mouvement punk à la musique et à la culture.

Finalement, on perçoit bien que l'ouvrage est tiraillé tout au long entre ses sources descriptives fort sérieuses, les enquêtes menées sur le terrain et qui ont fait l'objet de publications savantes, et la volonté de l'éditeur de publier un dictionnaire qui satisfasse les besoins normatifs du public. Il est très difficile d'harmoniser les différentes sources et de donner une cohérence à l'ensemble traité. Et l'on ne peut que regretter que tant d'efforts n'aient pas permis de livrer un dictionnaire fiable que pourraient consulter avec profit élèves et étudiants. ●

1. *Glossaire du parler français au Canada*, les Presses de l'Université Laval, Québec, 1968.

2. À noter l'absence curieuse des organisations syndicales telles la CEQ, la FTQ, la CSN et celle de la Sûreté du Québec (SQ).

3. Ces mots et expressions figurent toujours dans l'édition 1990 du *Petit Larousse illustré*.

4. Le *Petit Robert*, édition 1990, donne les dates de première attestation : *amérindien* (1946), *punk* (1974), *zapper* (1985). *Étatsunien* est daté du XX^e siècle et *allophone* et *animalerie* sont absents.

5. Cf. Ludmila Bovet, «Pour ne pas se faire enfiouper», *Québec français*, n° 79, (automne 1990), p. 88.

6. Le dictionnaire utilise les marques vieux, régional, familier, etc. Mais c'est pour mieux indiquer que le mot est vieilli, régional ou familier en français, ce qui justifie qu'on le retienne comme canadienisme si son emploi est différent ici.

Ainsi *barrer* (fermer une porte à clef) est vieilli et régional, *bajoue* et *quenotte* sont familiers en France et peut-être ailleurs, mais cela ne nous renseigne pas sur leur statut au Québec.

7. *Annexe* est aussi employé en ce sens dans les Bois-Francs.

8. «Charsalac» pour la région de Charlevoix-Saguenay-Lac Saint-Jean.

9. La carte se trouve page XIV et XV et la liste des agglomérations page XVI.